BULLETIN D'INFORMATIONS



LE MERZER

#45 Été 2023









Ouverture de l'Ateliei de Louna Mardis au Clair de Lune : 18 juillet Championnat de France d'Enduro : 29 et 30 juillet Vie Municipale

Mot du Maire

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	2
LES TRAVAUX	3 À 5
BUDGET	6 À 7
VIE ASSOCIATIVE	8 À 13
VIE COMMUNALE	14 À 17
ENVIRONNEMENT	18
ENTREPRISES	19
ANNONCEURS	20



MÉMO

Permanences des élus : Sur rendez-vous

Horaires de l'Agence postale communale :

Tél: 02 96 44 93 24

Leff Armor communauté

Service eau et assainissement Leff Armor

Horaires d'ouverture de la déchèterie **de Pommerit-le-Vicomte** Lundi, mercredi, vendredi et samedi

- Tél : 02 96 21 92 90

CIAS - aide et soins à domicile Tél : 02 96 79 77 82

Itinérance France Services

Le premier semestre de l'année 2023 s'achève avec son lot de satisfactions. En effet, plusieurs beaux dossiers sont enfin finalisés.

La Place polyvalente a été aménagée et renaturée sobrement, ce qui confère au site derrière la Mairie une nouvelle allure. Quant à l'espace multisports tout proche du pôle scolaire et de la salle polyvalente, il a conquis très rapidement son public d'utilisateurs jeunes et moins jeunes. L'actuelle fréquentation du boulodrome et du city stade flambant neufs démontre bien la nécessité de tels équipements pour la commune et cela fait vraiment plaisir à voir!

Autre dossier qui nous a bien (pré) occupés : la fibre. Elle est devenue réalité pour bon nombre de foyers merzériens. Certains doivent encore attendre un peu et seraient raccordables après l'été. Je profite de l'instant pour rappeler un élément qui a son importance : ce n'est pas parce que la fibre est opérationnelle que la végétation ne pousse plus ! L'entretien des haies et bocages doit donc se poursuivre.

Ces projets ambitieux sont possibles grâce à la gestion raisonnée que l'équipe municipale conduit et qu'elle a renouvelée lors de sa session budgétaire en mars dernier.

De belles réalisations sont encore affichées comme, entre autres, le lotissement Aer Vat dont les appels d'offres sont lancés. Dès que Leff Armor communauté aura réalisé les travaux de réhabilition de notre système épuratoire, l'ouvrage pourra débuter. Il nous sera alors possible d'accueillir de nouveaux habitants. Ces familles viendront. nous l'espérons, conforter notre école et maintenir le dynamisme du tissu

économique local. J'en veux pour preuve l'arrivée récente de Louna COURCOUX, jeune coiffeuse, à qui nous présentons nos vœux de réussite.

Indéniablement, les beaux jours sont là ! Toutefois, ils apportent avec eux quelques conflits de voisinage et d'usages. J'invite tout un chacun à plus de discernement, de retenue, de dialogue, de responsabilisation et de Respect, maîtres-mots pour éviter les tensions ; la finalité étant le bien-vivre ensemble.

Fort heureusement, l'été permettra aussi de réitérer deux beaux rendez-vous populaires et festifs. En effet, Le Merzer accueillera de nouveau, le 18 juillet, un des Mardis au clair de lune organisé en collaboration avec l'Office de Tourisme Falaises d'Armor, le Comité d'Animation, le bar l'Armorik et la Mairie. Vous êtes chaleureusement attendus pour festoyer et vivre, dans la bonne humeur, les aventures de Robin du Sous-Bois.

Autre évènement d'ampleur à ne pas manquer : la troisième manche du championnat de France d'enduro qui se disputera à Le Merzer. Nous accueillerons avec fierté, pour la seconde fois, les 29 et 30 juillet prochains, cette épreuve d'envergure nationale, consécration du travail réalisé par les bénévoles du Moto-Club depuis 1982.

Que nos vœux de réussite accompagnent les organisateurs de ces manifestations.

A chacune et à chacun d'entre vous, au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite une agréable période estivale!

> Laurence CORSON, Maire.

Rédaction: Commission bulletin communal de LE MERZER. Photos: A. Gautier, J-Y. Bertrand, L. Corson, J-E. Georgelin, F. Hervé et A. Thouément.



La place polyvalente enfin opérationnelle







D'une surface de 3300 m², elle a pris la place de l'ancien parking derrière la Mairie et des allées de boules extérieures (celles-ci ont étés déplacées au pignon est de la salle polyvalente).



Les 56 places de stationnement sont réalisées en pavés engazonnés. Des voies douces ont étés faites en enrobé drainant de couleur beige pour les piétons. Les cyclistes trouveront un parking couvert pour leur vélo. Des gaines sont mises en prévision d'installer des bornes de recharge électrique.

L'éclairage est assuré par des lampadaires alimentés par des panneaux photovoltaïques.

Un aménagement paysager composé d'arbustes, de parterres et de gazon vient embellir toute cette zone.

C'est l'entreprise COLAS de Ploumagoar qui a réalisé les travaux. Le suivi du chantier a été assuré par le bureau d'étude TECAM de Guingamp. Cette opération a coûté 230.605,00 € HT subventionné à 60 %.

Aire multisports

Notre projet de city stade est terminé. Ce nouvel équipement permettra à nos jeunes ainsi qu'à notre école d'avoir un lieu de rencontre intergénérationnel du fait du boulodrome à proximité ainsi que les pavillons seniors. Ils auront la possibilité de pratiquer le basket, foot, volley et tennis.

Les travaux ont été effectués par les sociétés SPTP pour la partie terrassement et bitume pour un montant de 90.254,16 \in TTC et SDU pour la partie équipement du city stade, pour un montant de 72.860,15 \in TTC.

L'ensemble du projet a pu bénéficier de subventions : la DETR (Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux) à hauteur de 26.638,00 € ainsi que de l'ANDS (Agence Nationale Du Sport) pour 26.225,00 €.



Changement des gouttières sur les bâtiments communaux

Les gouttières PVC du bâtiment du service technique et de la garderie ayant fait leur temps, il a été décidé de les remplacer par des gouttières Alu. Ces travaux ont été effectués par ARMOR GOUTTIERES pour un montant de 4.376,40 € TTC.





Aer Vat, un lotissement proche du Centre-Bourg

Après des mois de réflexion, d'études et l'obligation d'obtenir certaines autorisations, le projet de lotissement Aer Vat arrive enfin à maturité.

Situation géographique de Aer Vat

Il vise à proposer 36 lots libres de constructeurs, de tailles variées (de 394 m² à 743 m²). Chaque lot aura une surface de plancher maximale de 250 m². Au moins 20 % de la superficie du terrain seront traités en espace verts. Cette opération est conforme aux exigences du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) actuellement en vigueur.

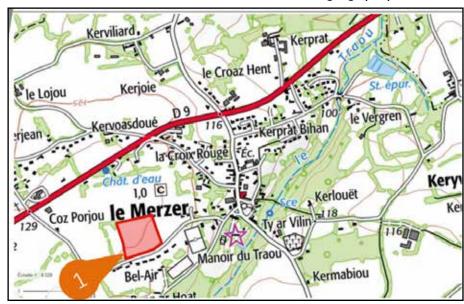
Le lotissement sera desservi en interne par une circulation en boucle à partir de la voie communale existante. Tous les terrains, excepté ceux de la rangée le plus au nord, auront une desserte viaire située au nord de façon à faciliter les apports solaires passifs.

En centralité, un espace vert généreux et planté favorisera la convivialité. Une sente piétonne traversera le lotissement du sud au nord.

Sur les voies de circulation, il n'y aura pas d'espace dédié aux piétons, le lotissement fonctionnant en espace partagé. Des poches de stationnement commun seront réparties sur l'ensemble de l'opération pour un total de 26 places réalisées en revêtement perméable. Certaines de ces places formeront des écluses sur les voies et ainsi modèreront la vitesse.

La gestion des eaux pluviales a fait l'objet d'une attention particulière : une partie des eaux pluviales (6 m³ par lot) sera gérée à l'échelle de la parcelle via un dispositif mis en œuvre par l'acquéreur. Le trop-plein des lots ainsi que les eaux des espaces communs imperméabilisés transiteront via des noues et seront gérés in fine par un bassin de rétention le long de la voie communale.

Dans le cadre de cette opération, des travaux de viabilisation seront forcément réalisés.





Les différents lots devront être raccordés au réseau d'assainissement collectif dès que Leff Armor communauté aura entrepris les travaux de la nouvelle station d'épuration (filtre planté de roseaux).

Une attention particulière sera également portée sur la conservation de l'espace végétalisé et son renforcement.

A ce jour, la Mairie n'est pas encore en mesure de communiquer de montant concernant la vente des lots. En effet, les marchés de travaux sont lancés. Dès que l'ouverture des plis aura été effectuée, les élus du Conseil Municipal détermineront le prix des différents terrains.

Encore un peu de patience! Cependant, si vous êtes intéressés par l'acquisition d'un ou plusieurs lots, vous pouvez d'ores et déjà prendre contact avec le secrétariat de Mairie.





Superficie de l'opération : 26 585 m²



Bilan financier des Comptes Administratifs 2022

La session budgétaire s'est tenue le 13 mars 2023. Elle a permis l'analyse des comptes de gestion 2022 et le vote des comptes administratifs 2023.

Les dépenses de fonctionnement pour 2022 se sont élevées à 564.951,63 € dont les charges à caractère général pour 166.307,67 € et les charges de personnel à 302.214,04 €

Ces charges ont pu être assurées grâce à des recettes de fonctionnement provenant de ventes de produits pour $78.869 \in$, d'impôts et taxes pour $410.323,02 \in$, de dotations et participations pour $280.904,63 \in$... soit un total de $835.522,20 \in$. Le résultat de fonctionnement est ainsi excédentaire pour $270.570,57 \in$.

En investissement, les dépenses se sont élevées à 375.606,72 €. Elles sont inférieures au prévisionnel. Certaines n'ont pu être engagées comme celles liées au lotissement. En effet les travaux du lotissement sont liés à l'assainissement collectif géré par la

Communauté de Communes. Cependant d'autres projets ont pu démarrer ou être finalisés : réfection du mur de l'enceinte de l'église, reprise du plancher du clocher de l'église, création d'un mur à l'école primaire, réfection du Pont Coat et du pont de Guern Vian, acquisition de terrains près de la salle polyvalente, démarrage d'une aire multisports et aménagement de la place polyvalente.

En tenant compte des excédents reportés, des subventions perçues, de la récupération de la TVA, le résultat d'investissement s'établit à 369.627,62 €.

Les ratios financiers qui en découlent sont plus que rassurants. La capacité d'autofinancement brute augmente et représente 233.000 €, niveau comparable à celle de 2019.

Le taux de CAF (capacité d'autofinancement) brute (CAF brute/produits réels) de 30,70% est largement supérieur au minimum de 15% requis. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure la capacité de la



collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. La CAF de notre commune s'élève à 156.000 \in , soit 160 \in par habitant, quand la moyenne départementale est à 168 \in .

Le fonds de roulement de la commune s'élève à 640.000 € au 31.12.2022. Les réserves représentent 1,22 année de charges réelles pour la commune, valeur qui est supérieure au fonds de roulement de sécurité généralement admise de 30 à 90 jours.

La capacité de désendettement de la commune (dette/CAF brute) est de 2,66 années, ce qui peut être qualifié d'un endettement faible de la commune.

Le budget lotissement accuse un déficit absorbé pour l'instant par le budget général. En fonction du démarrage des travaux et de la date de vente des lots, un emprunt pourra être mis en place.

Budget Primitif 2023

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	230.500,00€	Ventes de produits	67.000,00€
Charges de personnel	350.000,00€	Impôts et taxes	395.000,00€
Autres charges de gestion courantes	54.500,00€	Dotations et participations	247.000,00€
Charges Financières	14.000,00€	Autres produits de gestion courante	6.000,00€
Charges exceptionnelles	1.000,00€	Atténuations de charges	2.000,00€
Opérations d'ordre	4.103,99€	Excédent antérieur reporté	270.570,57€
Dotations aux amortissements	s 700,00€		
Atténuations de produits	26.822,27 €		
Dépenses imprévues	10.000,00€		
Virement à la section d'investissement	295.944,31 €		
Total dépenses fonctionnement	987.570,57 €	Total recettes fonctionnement	987.570,57€



Budget

Investissement

842.903,69 € ont été inscrits en investissements prévisionnels, dont les principaux sont :

78.862,36 € de remboursement d'emprunts,

47.000,00 € pour les bâtiments communaux (rideaux salle polyvalente, sanitaire

école, chauffe eau école, remplacement porte école et gouttières,

travaux ERP...),

100.000,00 € pour d'éventuelles acquisitions immobilières,

23.000,00 € pour du matériel de bureau et informatique,

25.000,00 € divers (benne camion, outillage, ...),

7.500,00 € pour SDE,

28.000,00 € pour la fibre optique,

57.490,00 € pour la voirie,

9.000,00 € pour la salle multifonction,

148.000,00 € pour l'aire multisports,108.000,00 € pour la place polyvalente,

20.000,00 € pour la réhabilitation du bâtiment/grange,

162.085,00 € pour le lotissement.

Grâce au report du budget fonctionnement (369.627,62 €) et du budget investissement (295.944,31 €), au remboursement de la TVA, aux subventions attendues (Etat, DETR, DSIL), ce budget s'équilibre.

Après avoir décidé la reconduction des taux, le conseil a validé à l'unanimité ce budget.

Rappel des taux

- Taxes d'Habitation (résidences secondaires et logements vacants) **15,40%**.
- Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) **47,27%**.
- Taxes Foncières sur les propriétés Non Bâties (TFNB) **85,10%.**



Revalorisation des tarifs scolaires et périscolaires 2023-2024

Lors du conseil municipal du 26 juin 2023, il a été décidé une revalorisation des tarifs scolaires et périscolaires pour l'année scolaire 2023-2024.

Repas:

• Enfants : 3,70 €

• Enseignant et personnel : 6,40 €



Garderie (par ½ heure):

 Quotient familial inférieur ou égal à 512 €: 0,92 €
Entre 16h30 et 17h:1,22 €
(goûter inclus).

 Quotient familial supérieur à 512 € et inférieur ou égal à 800 € : 0,95 € Entre 16h30 et 17h : 1,25 € (goûter inclus).

 Quotient familial supérieur à 800 €: 1,00 € Entre 16h30 et 17h: 1,30 € (goûter inclus).

Toute ½ heure commencée est due.

Après 18h30, une pénalité sera appliquée pour les retards : 10 € pour le premier ¼ d'heure, 20 € ensuite.



Subventions 2023

Lors du conseil municipal du 17 avril 2023, les demandes de subventions ont été examinées. Pour les associations communales, celles-ci sont versées sous réserve du retour du dossier remis à la réunion des associations.

Pour les associations extra-communales, il est maintenu $20,00 \in de$ participation par jeune de moins de 18 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé d'allouer les subventions suivantes :

DENOMINATION	DECISION
Associations des Parents d'Elèves	1.500,00€
Entente sportive POMMERIT - LE MERZER	2.100,00€
Entente cynégétique POMMERIT - LE MERZER	300,00€
Théâtre au Bourg	300,00€
Bibliothèque municipale	400,00€
Moto Club GOUDELIN - LE MERZER	1.000,00 €
(championnat de France)	1.000,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES	5.600,00€

DENOMINATION	DECISION
Guingamp Roller Skating	40,00€
Association La Boule Bretonne Goudelinaise	40,00€
L'atelier chorégraphique - école de danse - Pabu	80,00€
Association bulle d'eau - Guingamp	20,00€
Studio Danse - l'école de Guingamp	20,00€
Club des nageurs Guingampais	100,00€
Amicale Laïque de Ploumagoar - danse et fitness	40,00€
Rugby Kreiz Treger - Vieux-Marché	60,00€
Armor Basket Club - Pabu	100,00€
Dojo Bro Dreger (DBD) - Grâces	80,00€
Guingamp Volley-Ball	40,00€
Association Loisirs Sports Détente Plélo	40,00€
Club d'Escalade Armor Argoat	20,00€
Centre d'aide alimentaire	430,00€
Les amis du vélo - Etoile de Tressignaux	50,00€
TOTAL ASSOCIATIONS EXTERNES	1.160,00€

Calendrier des festivités

Juillet -

Vendredi 14

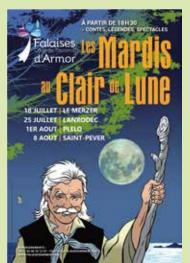
Commémoration - Fête nationale *Mairie*

Samedi 15 et Dimanche 16

Fête de la chasse (à Pommerit-Le-Vicomte) Entente cynégétique Pommerit-Le Merzer

Mardi 18 juillet

Mardis au Clair de Lune L'office de Tourisme Falaise d'Armor, Le Comité d'Animation, l'Armorik et la Mairie



Samedi 29 et Dimanche 30

Enduro du Merzer (Championnat de France) *Moto-Club Goudelin-Le Merzer*

Août -

Dimanche 20

Fête de la chasse Entente cynégétique Pommerit-Le Merzer

Septembre

Dimanche 17

Pardon de Le Merzer Repas et Concours de boules Comité d'Animation

Lundi 18

Concours de boules Comité d'Animation

Novembre -

Samedi 11

Commémoration Armistice de la guerre 1914-1918 et hommage à tous les Morts pour la France Mairie

Samedi 11

Repas des Aînés *Mairie*

Samedi 18

Repas APE

Samedi 25 et Dimanche 26

Représentation théâtrale Théâtre Au Bourg

Décembre

Samedi 2

Marché de Noël Comité d'Animation



Bibliothèque de Le Merzer

Ouvert à tous, vous y trouverez des livres pour petits et grands.

Horaires d'ouverture : le lundi, le mardi et le vendredi de 16h30 à 17h30 sur période scolaire et certains mercredis pour des lectures d'albums.

. N'hésitez pas à venir nombreux, c'est gratuit !!!



Émilie MOTTAIS, Présidente association Bibliothèque de Le Merzer

Comité d'Animation de Le Merzer

Après 2 années où nous avons été privés de tout, pour cause de pandémie, enfin, le marché de Noël a pu tout de même ouvrir ses portes. Quel plaisir de se retrouver autour de crêpes et de vin chaud et les visiteurs ont été très nombreux!

La nouveauté cette année, qui était une idée de notre chère et regrettée Agnès, qui comme tout le monde le sait était très soucieuse du bonheur de nos petits, était de proposer un spectacle pour les petits et les grands.

C'est la troupe Humpty-Dumpty de Plélan-Le-Grand, qui a présenté un spectacle de marionnettes. Un spectacle enchanteur drôle et d'une très grande qualité, le public a été conquis!

La fin de l'année malheureusement a été beaucoup plus triste pour nous tous, la disparition d'Agnès nous a laissés comme des orphelins, mais nous savions à quel point elle tenait à ce que le comité d'animation survive, et c'est avec un grand enthousiasme que nous continuerons d'animer et de fédérer notre commune.

L'assemblée générale s'est tenue le 28 février, la salle était pleine d'anciens et de nouveaux bénévoles. Nous avons tout d'abord observé une minute de silence en hommage à notre amie et Présidente, Agnès. Nous ne cesserons jamais de penser à elle.

Composition du nouveau bureau :

Antony LÉAUTÉ et Jean-Yves LE QUERNEC ont fait part de leur motivation à prendre la relève d'Agnès, en co-présidence, (il faut bien minimum 2 hommes pour la remplacer !). Ils ont donc été élus à l'unanimité. Pour la trésorerie, Marie-Louise SOULIMAN est toujours motivée, et de ce fait continuera de veiller sur les comptes de l'association, épaulée par Vanessa DERRIENNIC. Pour le secrétariat, c'est à nouveau Isabelle LE PEUCH qui tiendra la plume, et Anthony BRÉHELIN qui sera son adjoint en cas de panne d'encre! Un nouveau poste est attribué pour la responsabilité de la buvette. Sophie LE CALVEZ, qui est depuis toujours derrière le comptoir, en prend les rênes. Vincent BEAUCOURT s'occupe de la création de nos affiches et tout autre support médias. Éléna LÉAUTÉ sera responsable de la communication et réseaux sociaux, épaulée par Anthony LE PÉRON.



Nous avons fait le point sur nos événements passés, le Pardon et le Marché de Noël qui ont tous deux été un succès. Nous avons également parlé de nos projets futurs avec une envie de bal masqué, évènement qui avait lieu au printemps il y a quelques années.

Nous avons également informé qu'un groupe WhatsApp spécial bénévoles a été créé, ceux qui souhaitent en faire partie peuvent se faire connaître, il suffit de nous donner votre numéro de portable, c'est un moyen très pratique pour communiquer tous ensemble. Je vous invite à vous faire connaître, soit en message privé sur Facebook « comité des fêtes de Le Merzer » ou par SMS à l'une ou l'un d'entre nous.



Des petits nouveaux viennent de nous rejoindre, mais plus on est de fous plus on rit donc si l'envie vous prend de venir rejoindre une chouette équipe, sympa et dynamique, faites-vous connaître, on vous accueillera avec grand plaisir!



Mardis au Clair de Lune





Comme chaque année, l'Office de Tourisme Falaises d'Armor reconduit son rendezvous estival. Durant 4 mardis consécutifs, il propose une petite balade jalonnée de spectacles dans 4 lieux différents.

De quoi passer, en famille ou entre amis, une soirée dont vous vous souviendrez!

Restauration rapide à partir de 18H30.

Départ du spectacle à 20h30.

Les Mardis au Clair de Lune dans le retour à Le Merzer. le 18 juillet

Robin du Sous-Bois par Gnom prod

La version Bretonne de Robin des Bois : Robin du Sous-Bois! Suivez les aventures d'un héros brigand accompagné de sa bande de filous dans les chemins creux de Bretagne. Aidez Robin à lutter contre le terrible seigneur du Merzer peu scrupuleux dans un jeu d'enquête et d'aventure grandeur nature qui va mettre à l'épreuve votre perspicacité!



À Lanrodec, le 25 juillet

La patrouille des Castors (déambulation) et la Compagnie la Roulotte Ruche (spectacle final)

Renseignements

auprès de l'Office de Tourisme Falaises d'Armor (Lanvollon): 02 96 70 12 47 contact@falaisesdarmor.com

À Plélo, le 1er août

Le magicien Tino Oudin (déambulation)

& Marche et (c)rêve par la Cie les 3 Valoches (spectacle final)

À Saint-Péver. le 8 août

Ki Noz, meneur de loups (déambulation)

& place à Magnus, le chasseur de dragons (spectacle final)



Association des parents d'élèves

Une nouvelle année scolaire se termine. Une année riche en projets et sorties pour tous les élèves. Les maternelles ont bénéficié de deux sorties en forêt à la Chapelle Neuve et à Beffou ainsi que d'un spectacle de la compagnie « Les trois chardons ».



Pour les plus grands, l'année a été ponctuée de séances de piscine (CP, CE1 et CE2), de quelques séances de danse avec une intervenante, de sorties à vélo et en canoë pour les CM. Les CP, CE1 et CE2 ont eu la chance de se former aux dangers domestiques à Tréglamus.

Toutes les classes ont également eu le plaisir de visiter le château de la Roche Jagu en septembre.

L'année s'est terminée comme toujours par la traditionnelle kermesse qui eu lieu le dimanche 25 juin. Cette journée a été appréciée par tous nos enfants et leurs parents.

> Très bel été à tous, Le bureau de l'APE





Théâtre au Bourg : une comédie en préparation

Après la représentation et le joli succès - en novembre - de Mon Cœur de Pauline BUREAU, pièce sur le scandale du Médiator avec pour héroïne le Dr Irène FRACHON, les membres de la troupe qui pouvaient se libérer ont pu assister le 5 mai dernier à une rencontre passionnante avec la vraie Irène FRACHON à la librairie Mots et Images de Guingamp. Une occasion de prolonger une aventure passionnante, engagée et partagée avec les merzériens venus assister au spectacle. Pour l'automne prochain, la troupe du Théâtre au Bourg se tourne de nouveau vers la comédie, avec Un air de famille, une pièce signée en 1994 par Agnès JAOUI et Jean-Pierre BACRI qu'elle présentera les samedi 25 et dimanche 26 novembre à la salle polyvalente de Le Merzer.



Agnès JACQUESSON, Présidente du Théâtre au Bourg







ESPLM, une fin de saison réussie

Ça y est la saison 2022-2023 est terminée. C'est dans un sprint final que l'équipe fanion se maintient en D1 dans ce groupe si serré. Pour rappel, 5 équipes jouaient leur survie lors de la dernière journée. L'ESPLM c'est aussi 3 autres équipes, pas moins de 73 joueurs composent l'ensemble. L'équipe B sera maintenue en D3, l'équipe C rejoint en cours de saison la D4 élite. L'équipe loisirs, véritable institution, aura fait bonne figure dans son championnat. Le Groupement jeune de l'Armor

continue de s'étoffer avec 7 équipes de U14 à U17 cette année. L'année prochaine, une nouvelle équipe U18 va voir le jour.

Pour les plus jeunes de l'entente, la saison s'est déroulée dans la sérénité grâce à une belle équipe d'encadrants et la possibilité d'avoir de nombreux terrains pour pratiquer le football.

A noter aussi la réussite du week-end de la pentecôte pendant lequel se déroule le tournoi du Merzer. De nombreuses équipes se sont affrontées tout au long de ces 3 jours. Tout cela encadré par de nombreux bénévoles et joueurs du club. Un beau moment de convivialité.

Un grand Merci à tous les dirigeants et bénévoles qui sont présents pour tenir les différents postes nécessaires au bon fonctionnement du club.

Nous relançons les appels à candidature auprès des volontaires afin élargir la représentation du bureau ou soulager la charge de nos bénévoles.

> Contact : Yoann FEGER, Co-Président 06.37.20.98.10



Gym Détente, une association qui bouge !

La saison 2022/2023 s'achève. La perspective d'une nouvelle « année sportive » qui débutera en septembre prochain nous motive dans l'attente de nous retrouver chaque semaine.

Nous sommes fiers de proposer des activités qui reposent sur le dynamisme de Bruno notre animateur, l'investissement du bureau et des bénévoles et sur la fidélité des adhérents.

44 personnes inscrites constituent les 2 groupes qui évoluent le mercredi soir (18h45 / 19h45) ou le jeudi matin (9h10 / 10h10). La recherche du bienêtre physique et mental par la pratique du sport, quel que soit l'âge, explique une présence assidue aux ateliers dans une ambiance chaleureuse et détendue.

En janvier, nous avons reçu nos teeshirts aux couleurs choisies par les adhérents et personnalisés par un logo créé pour l'occasion.

Cette année, nous avons organisé plusieurs manifestations de convivialité: la galette des rois en janvier, le repas « paupiettes de veau » en mars, le repas de fin d'année en mai et le concours de belote en juin. Ces manifestations participent à l'ambiance et à l'esprit festif qui caractérisent notre association.

Comme chaque année, nous invitons celles et ceux qui s'intéressent à nos activités, à contacter les personnes du bureau dont les coordonnées figurent ci-dessous. Ils seront à votre écoute pour vous communiquer toutes les infos nécessaires pour nous rejoindre.

« Gym détente » est une association qui bouge et qui fait bouger ! Venez partager avec nous ces moments de sport et de convivialité... parfait pour le moral !

Contacts:

Joël MORICE: 06.73.82.09.57, Odile et Bernard LE SEC'H:

06.83.98.77.92,

Sophie QUESNEL: 06.89.76.71.54.



Les enfants nés en 2022 mis à l'honneur

Le vendredi 2 juin, le Maire, Laurence CORSON, et les Conseillers Municipaux ont accueilli à la salle multifonctions, lors d'une cérémonie réservée aux nouveauxnés, les 11 bébés nés en 2022 et leurs parents.

5 garçons et 6 filles, une égalité presque parfaite, ont été reçus. Ces 11 bébés sont Maëlyne POULOUIN, Lucile DAVIET, Faustine MORDELET, Eliott LAJEUNESSE LE CŒUR, Tiago PAULINO VIGNET, Hugo CLAUDE, Manao PAIEA, Tilyo DERVIEAU, Maïwen MALO, Lilou LE PAGE et Ewen GAUTHIER KROMWEL.

Laurence CORSON a souhaité aux enfants de s'épanouir dans la commune et de profiter pleinement des nombreux services et équipements mis à leur disposition, tels que les espaces jeux, l'école ou encore le City Stade.



Chaque enfant a reçu un rhododendron. « Ce rhododendron sera, je l'espère, le symbole d'une vie florissante, merveilleuse et ouverte sur de belles perspectives

d'avenir » a déclaré Laurence CORSON avant de souhaiter une très belle fête des Mères aux mamans et d'inviter tout le monde à partager le verre de l'amitié.

Cérémonie de citoyenneté 2023

La cérémonie de citoyenneté organisée par les élus a eu lieu le lundi 8 mai 2023.

Gwénaël LE BARON, Président de la commission de contrôle de la liste électorale, Laurence CORSON, Maire, et Jean-Paul COLAS délégué désigné par le Préfet ont reçu 5 jeunes à la salle multifonctions afin de leur remettre leur carte électorale et leur livret du citoyen.

Les 15 nouveaux électeurs sont :

DEMAREST Tristan, LE CHAT Chloé, MAILLARD Noé, GUYOMARD Mathis, TANGUY-LE BASTARD Célia, RAOUL Fanny, POINCELIN Alicia, RAVENEAU Titouan, LE ROUX Marine, MUTRICY--L'AMINOT Maëline, LECOQ Elie, ALLAIN Andréa, DELISLE Flavie, BEVILLON Cyrian et CAMUZARD Sarah.



L'occasion a aussi permis à Madame Le Maire de rappeler aux jeunes Merzériens, tout juste majeurs, leurs droits et devoirs en tant que citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Accueil de loisirs : comment inscrire son enfant?

Les accueils de loisirs de Leff Armor communauté proposent aux familles un mode de garde et aux enfants des activités variées (manuelles, culturelles, sportives...) adaptées à leur âge.

Où trouver les informations?

Les informations et programmes sont disponibles sur : www.leffarmor.fr rubrique Enfance Jeunesse.

A NOTER:

Le nombre de places par accueil de loisirs es

Particularités pour les vacances scolaires de Noël :

Un accueil de loisirs est prévu pour les 3-11 ans sur 1 seul site : Plélo ou Plouagat (alternance 1 année sur 2). Inscription obligatoire à la journée et sans minimum de jours.



Jean-Paul COLAS, un élu en OR!

Au cours de la cérémonie des vœux, en présence de nombreux élus et concitoyens, Jean-Paul COLAS s'est vu remettre par le Sous-Préfet de Guingamp, Monsieur Serge DELRIEU, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale - échelon Or -.

Les discours prononcés en son honneur ont été l'occasion de remercier Jean-Paul pour ses 36 ans d'activités au Conseil Municipal et pour le temps consacré à la collectivité et aux Merzériens.

Arrivé à Le Merzer en 1974, il s'est de suite investi dans les associations : l'ASM (Association Sportive Merzérienne équipe de foot de l'époque), dans le club des cyclos, la société de chasse, le comité des fêtes, Gym détente. Il devient aussi responsable du relais paroissial.

En 1977, Il intègre l'équipe municipale. Puis en 1983, il est réélu. Il en sera de même en 1995, année où il devient premier Adjoint.

Au mandat suivant, il souhaite faire une pause. 24 années d'investissement auprès de nos concitoyens ce n'est pas neutre...

Toujours volontaire, il participe aussi à la vie de la caisse locale Groupama et en devient Président.



Son abnégation et son engagement civique feront qu'il recevra en décembre 2006, des mains notre Conseiller Général Jean LE FLOC'H, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale - échelon Argent - pour les bons et loyaux services rendus à nos administrés et à notre collectivité.

En 2008, Jean-Paul fait valoir ses droits à la retraite professionnelle, retraite qu'il occupe en donnant de la voix dans la chorale Goudelinaise des Kanerien an Enez et en s'investissant également à l'UTL de Lanvollon.

Cette même année, il réintègre l'assemblée municipale en tant que conseiller puis en 2014, le poste de premier adjoint lui est de nouveau confié.

Après l'épisode « Covid » où Jean-Paul va être en première ligne, doublement concerné au titre des affaires sociales et scolaires car il faut apporter soutien et réconfort à nos Aînés puis rouvrir l'école avec un protocole sanitaire très lourd et angoissant, il annonce vouloir mettre un terme à sa longue carrière d'élu.

Alors, pour tout ce temps consacré aux autres, la collectivité va le mettre à l'honneur le 17 janvier 2020, lors de la cérémonie des vœux, en lui remettant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale - échelon Vermeil (30 ans) -.

Le 20 janvier 2023, en reconnaissance de sa confiance, ses échanges respectueux, sa disponibilité, son esprit constructif et ses nobles valeurs qui ont toujours dictées son action, Jean-Paul s'est vu remettre la médaille d'Or qui lui était légitiment due.

De nouveau, nous adressons nos chaleureux remerciements à Jean-Paul COLAS, un homme en OR!

François GAUTIER nous a quittés...

Merzérien depuis sa plus tendre enfance, François GAUTIER était de ces bénévoles qui ont donné sans compter pour les associations.

D'abord investi auprès des parents d'élèves puis de la société de chasse et du Moto-Club, François va aussi consacrer beaucoup de temps et d'énergie à animer le quartier de Saint-Yves.

En 1988, avec ses voisins, ils vont créer le CAQSY - Comité d'Animation du Quartier de Saint-Yves -, association dont il est Président. La réputation du pardon dépasse largement les frontières communales. Chaque deuxième week-end d'octobre, la tradition veut que la fête batte son plein pendant 3 jours proposant un repas champêtre, des concours de boules et de bûcheronnage, un office religieux dans la chapelle et le traditionnel tantad (feu de joie) autour duquel des centaines de personnes se réunissent... Que de bons souvenirs pour ceux qui ont eu la chance de vivre ces festivités!

La Mairie réitère ses remerciements aux membres du CAQSY pour leur don au profit des enfants de l'école au moment de la dissolution de l'association, don qui a permis d'acquérir la structure implantée dans la cour des maternelles.

Mais François GAUTIER c'était aussi ce passionné de vélo qui a contribué à l'organisation d'un cyclo-cross sur la commune, épreuve traversant forcément le quartier de Saint-Yves!

En 2011, fait exceptionnel : la grande boucle passe par Le Merzer. Pour l'occasion, avec les Merzériens volontaires,

François se lance dans la confection d'un gigantesque vélo qui sera positionné le long de la RD 9 afin d'accueillir chaleureusement les cyclistes du Tour de France. Et le jour J, peu avant le passage du peloton, une voiture s'arrête devant le fameux vélo. Un homme sort du véhicule et demande à voir François GAUTIER. Cet homme n'est autre que Raymond POULIDOR qui vient lui remettre en main propre un maillot jaune dédicacé à son attention. Quel bonheur partagé... Inoubliable!

Nous ne passerons pas sous silence non plus les interventions de François à l'école

François GAUTIER recevant un maillot jaune dédicacé de Raymond POULIDOR.



communale pour confectionner avec les enfants des pipos en roseau, raconter l'ancien temps, expliquer aux plus jeunes son métier d'agriculteur et ses évolutions.

Ce 16 avril dernier, François a lancé le sprint final de sa dernière étape dans laquelle il a faussé compagnie au peloton pour lancer, sans se retourner, sa dernière échappée.

Nous garderons de François le souvenir d'un homme entier, perspicace et très investi pour les associations.

Nous adressons à sa famille nos plus sincères condoléances.

Mathieu LE PERSON quitte le service technique pour Saint-Clet



Arrivé dans la collectivité en 2010 dans le cadre d'un remplacement d'un arrêt maladie, Mathieu LE PERSON a, l'année suivante, été recruté en tant qu'adjoint technique de 2ème classe pour suppléer un autre agent qui faisait valoir ses droits à la retraite.

Merzérien d'origine, Mathieu intègre donc officiellement la fonction publique territoriale et va s'attacher, pendant 13 années, au sein de notre collectivité, à être à l'écoute des préoccupations des élus et des concitoyens.

Maîtrisant très bien le territoire communal, il fait preuve de polyvalence, d'adaptabilité, de disponibilité.

Lors d'une petite cérémonie organisée en son honneur, les élus et ses collègues ont tenu à le remercier pour son professionnalisme et ces années passées au service technique.

Nous souhaitons à Mathieu bon vent à Saint-Clet, nouvelle collectivité qu'il a rejoint dès le premier juin, et lui adressons de nouveau tous nos vœux d'épanouissement dans ses nouvelles fonctions.

Un site Internet pour Le Merzer

Le site Internet de la commune, nouvellement créé, rassemble les informations relatives à la Mairie, les démarches administratives, la citoyenneté, l'enfance et la jeunesse, la culture et les loisirs, la vie économique, la vie associative, l'urbanisme et l'habitat, l'environnement et l'action sociale mais également toutes les actualités en page d'accueil.

Grâce au menu déroulant, vous découvrirez toutes les informations dont vous aurez besoin. De plus, vous accèderez directement aux sites des différentes institutions en cliquant sur les « liens utiles ».

Les membres de la commission « information et communication » ont travaillé sur le projet et la création du site a été confiée à l'entreprise REFLET D'EXPRESSION de Trégonneau pour un montant de 1.452,60 € TTC subventionné à 100 % par le plan de relance l'État au titre du Fonds de Transformation Numérique des Territoires (FITN).

Site Internet: https://www.lemerzer.fr







Nous sommes heureux d'accueillir René BENOÎT au Service Technique en remplacement de Mathieu LE PERSON. Âgé de 53 ans, René habite la commune de Ploumagoar. Il nous a rejoints le 1er juin. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe!

Festival Leff Dance pour les élèves de l'école

Dans le cadre du festival Leff Dance programmé dans plusieurs communes du territoire par Leff Armor, les élèves de CE et CM de l'école ont pu participer, le vendredi 17 mars, à un spectacle chorégraphique participatif et audioguidé, en plein air dans la cour, intitulé « Donne-moi la main (Happy Manif) » conçu par David Rolland Chorégraphies (44).

Casques sur les oreilles, les écoliers ont interprété des partitions dansées, guidés par une bande sons et deux danseurs Camille et Sacha. Par le mouvement et le jeu théâtral, ils ont été amenés à ouvrir le débat sur la différence, les préjugés, la discrimination pour aboutir à une réflexion sur ce qui fait naître le racisme. Cette expérience leur a montré que la danse peut-être aussi ludique qu'instructive.

Les élèves ont passé un très beau moment et ont profité d'une belle expérience.





La fibre optique arrive à Le Merzer

Le déploiement de la fibre optique est désormais achevé sur une grande partie de la commune où plus de 410 logements et entreprises sont éligibles depuis le 2 juin.

Pour connaître votre éligibilité, il faut vous rendre sur le site mega.bzh/fibre et renseigner votre adresse postale. Dans le cas où vous seriez éligible, il convient de contacter un fournisseur d'accès à Internet pour connaître les modalités de raccordement, si vous le souhaitez, et souscrire à une offre très haut débit.

Un technicien viendra raccorder votre habitation au réseau de fibre optique. Il s'occupe de tout, vous n'aurez rien à fournir. Par ailleurs, cette opération est gratuite. Il est tout de même conseillé d'anticiper sa venue en préparant le passage du câble et en sachant où positionner la box. Le coût mensuel de l'abonnement est quant à lui relativement similaire au coût du réseau ADSL actuel.

Comment se passe le démarchage commercial?

Les fournisseurs d'accès à Internet peuvent avoir des démarches commerciales assez offensives. Aussi, voici quelques éléments à savoir :

- Il n'y a évidemment aucune obligation dans l'immédiat à souscrire à un abonnement à la fibre optique si on ne souhaite pas en bénéficier. N'oublions pas toutefois que le réseau cuivre disparaîtra à court terme.
- Chacun est libre de l'opérateur de son choix et aucun opérateur commercial n'a de prérogative particulière ou de monopole sur notre réseau public, propriété des collectivités à travers Mégalis.

- Le raccordement des foyers est réalisé directement par l'opérateur (ou un de ses sous-traitants). En cas de problème, les personnes doivent se retourner vers leur opérateur commercial, fournisseur d'accès à internet.
- Pour se prémunir de tout risque lors de l'installation, il convient à chacun d'identifier à l'avance le cheminement du câble optique à l'intérieur et à l'extérieur de l'habitation et de l'emplacement du Point de Terminaison Optique qui sera installé.

Des travaux réalisés dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit

En dehors des agglomérations qui sont couvertes en très haut débit par les opérateurs privés, les collectivités territoriales bretonnes ont dû pallier l'absence d'initiative privée en déployant leur propre réseau de fibre optique, à travers le projet Bretagne Très Haut Débit, dont la maitrise d'ouvrage a été confiée



au Syndicat mixte Mégalis Bretagne. Cette initiative publique concerne environ 90 % du territoire breton et 60 % de la population.

Mégalis Bretagne construit le réseau public régional. Au fur et à mesure des déploiements, Mégalis Bretagne livre les éléments opérationnels du réseau au délégataire, THD Bretagne, qui les exploite et qui vend des droits d'utilisation aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Ce sont ces FAI qui raccordent leurs abonnés et proposent à ces derniers des services Internet.

100% des Bretons concernés d'ici 2026

Les travaux se poursuivent par ailleurs dans le reste de la région. L'objectif est de raccorder l'ensemble des Bretonnes et des Bretons à la fibre optique d'ici 2026.

Ces opérations sont co-financées par l'Union Européenne (FEDER), l'Etat (Fonds national pour la société numérique), la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, Leff Armor communauté et les différentes communes dont Le Merzer.

Plan canicule

Le plan canicule prend en compte la situation des personnes vulnérables.

Conformément à la loi, la Mairie de Le Merzer tient un registre nominatif et confidentiel où sont recensées, si elles en font la demande, les personnes vivant à leur domicile qui sont :

- âgées de 65 ans et plus,
- âgées de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail,
- adultes handicapées.

Les personnes vulnérables inscrites sur ce registre sont susceptibles d'être contactées par la Mairie en cas de déclenchement du plan d'alerte par le Préfet.

L'inscription peut se faire par téléphone, par courrier postal ou électronique.

Plus d'infos : Mairie - 11 place de l'Église 22200 LE MERZER - 02 96 44 90 43 mairie-le.merzer@orange.fr

Institution du permis de démolir

Lors du conseil municipal du 17 avril 2023, l'institution du permis de démolir a été confirmée

En effet, cette obligation qui avait déjà été prise en conseil municipal le 26 septembre 2011 a été reconduite.

Il est ainsi rappelé que le permis de démolir est exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction située dans un des secteurs suivants :

- Périmètre d'un site patrimonial remarquable,
- Périmètre d'une opération de restauration immobilière,
- Site inscrit.

De plus, le conseil municipal a décidé d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble de son territoire en application de l'article R.421-27 du code de l'urbanisme.

Le permis de démolir, outre sa fonction de protection du patrimoine, permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti sur la commune (mise à jour du cadastre, des impôts, ...).

L'école du regard, une petite odyssée au quotidien

Le centre d'art GwinZegal de Guingamp a invité une artiste, Laura BEN HAYOUN à intervenir pendant une semaine au sein des lycées Auguste Pavie et Notre-Dame.

Les élèves ont photographié et écrit sur les trajets qu'ils font au quotidien pour venir jusqu'au lycée. Beaucoup prennent le bus et le centre d'art a donc eu comme idée, pour la restitution, d'accrocher les photos sur les abribus et les bus utilisés par les élèves.

Le travail des élèves utilisant l'abri bus de Kerjean est exposé sur celui-ci depuis plusieurs semaines.







L'entretien, l'affaire de tous!

Trottoirs, mauvaises herbes et eaux pluviales:

Les services techniques de la commune assurent un nettoyage régulier de la voie publique.

Toutefois, le nettoyage des trottoirs et des caniveaux incombe aux propriétaires et locataires des immeubles riverains de la voie publique. Il leur revient de les maintenir en bon état de propreté.

Le nettoyage concerne le désherbage (arrachage, binage ou méthode thermique), le balayage, le démoussage ainsi que le déneigement.

Les descentes d'eaux pluviales et les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales.

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sel ou du sable devant leur habitation.

Haies et arbres :

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Poubelles et déchets :

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque le contrevenant est identifié, facturer les frais d'enlèvement. De même, les poubelles doivent être retirées de la voie publique après le passage de la collecte et remisées sur les propriétés respectives.

Mesures de préventions et règlementation de l'usage du feu pour le brûlage à l'air libre des déchets verts.

Le brûlage des déchets verts ménagers est interdit en tout lieu et toute l'année pour les particuliers, les collectivités territoriales et les entreprises d'espaces verts et de paysage.

Le brûlage des déchets verts produit par les exploitants agricoles est soumis aux dispositions suivantes :

- a) Brûlage des résidus de récoltes (Ecobuage) : l'usage du feu dans le but de brûler des végétaux sur pied, herbes et broussailles est interdit en tout temps,
- b) Brûlage de résidus d'entretien agricole : leur brûlage est interdit dans les bois,

forêts et landes et à moins de 200 mètres de ces lieux.

Dans les autres cas, une valorisation de ces produits par une filière bois énergie locale doit être privilégiée. A défaut de valorisation, <u>l'incinération est soumise à autorisation écrite préalable du Maire</u> et les dispositions ci-après sont applicables :

- Une période de séchage est obligatoire,
- Les sites d'incinérations doivent être accessibles en tout temps aux véhicules incendie,
- Les distances minimales suivantes doivent être respectées : 100 mètres pour les

- routes et voies publiques, 50 mètres pour les habitations,
- L'existence à proximité du foyer d'une prise d'arrosage ou d'une réserve de 200 litres au moins, reliée à un dispositif d'arrosage permettant de mettre l'eau sous pression,
- Un espace de 5 mètres autour de chaque entassement de végétaux à incinérer doit être dégagé de toute végétation,
- Les foyers doivent rester sous surveillance constante et être noyés au coucher du soleil.

Le recouvrement par de la terre est interdit.

Lutte contre les frelons asiatiques



Une campagne de piégeage du frelon asiatique a eu lieu sur notre commune du 5 avril au 30 mai.

Cette opération s'est faite avec l'aide du GDSA 22 (Groupement de Défense Sanitaire Apicole) des Côtes d'Amor.

Le but est de capturer un maximum de fondatrices en début de printemps pour éviter les nids secondaires qui peuvent contenir 2000 à 3000 frelons capables de consommer 150 000 insectes de 300 espèces différentes.

Une trentaine de piégeurs se sont mobilisés en posant des pièges fournis par

Le retour des fiches de comptage en mairie par les piégeurs va permettre de faire le bilan de la saison.

Lutte contre la propagation du moustique tigre

L'Agence Régionale de Santé (ARS) surveille la colonisation du territoire métropolitain par le moustique tigre Aedes albopictus et met en œuvre la lutte antivectorielle (via un opérateur de démoustication) pour empêcher les circulations arbovirales potentielles.

Installé en France depuis 2004, le moustique tigre se propage rapidement, même au regard d'autres espèces envahissantes. Durant l'année 2022, il a été détecté dans 6 communes de Bretagne.

L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a mis en place un site internet permettant aux citoyens de connaître les gestes essentiels :

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/.

Ce site permet également aux citoyens de signaler la présence du moustique tigre. Il convient de photographier l'insecte et de transmettre les clichés pour prendre les mesures de lutte dès que la présence est confirmée.

Entreprises

L'entreprise Daniel Paysage fête ses 30 ans

Créée en 1992 à Trégonneau par Pascal DANIEL, l'entreprise s'est installée à Kerstang à Le Merzer en 1996. Pascal gère l'entreprise avec son épouse Sophie, pour la partie administrative et le terrain. Il emploie 6 ouvriers paysagistes.

Les 3 et 4 juin dernier, dans le cadre des «Rendez-vous aux jardins», Pascal DANIEL a partagé sa passion pour les jardins en faisant découvrir le jardin expo de l'entreprise Daniel Paysage.

C'est un paysagiste passionné et créatif qui a invité les visiteurs à voyager dans son univers végétal. Dans son jardin expo, ils ont pu admirer des aménagements paysagers de différents styles, du plus contemporain au plus naturel, et se sont laissé séduire par les nouveautés et les innovations proposées par l'entreprise.



Pascal et Sophie ont également fait découvrir le jardin privé familial et les visiteurs ont pu s'extasier dans un univers plein de charme et d'authenticité, où se mêlent harmonieusement plantes, fleurs, bassins et éclairages.

L'Atelier de Louna, le salon de coiffure a réouvert!

Depuis le mardi 30 mai, Louna COURCOUX vous accueille au salon de coiffure totalement relooké et baptisé « L'Atelier de Louna ».

La jeune femme de 22 ans est titulaire d'un CAP et d'un brevet professionnel avec la mention complémentaire styliste-visagiste. Elle a suivi sa formation au lycée des métiers de Montbareil à Guingamp puis au CFA de Ploufragan. Elle a ensuite travaillé afin d'affiner son savoir-faire et sa créativité avant de reprendre le commerce.

Elle a reçu l'accompagnement administratif et financier d'Initiative Argoat Goëlo et le soutien de ses parents qui l'ont aidé pour les travaux du salon qui offre un espace chaleureux et moderne.

Louna propose tous les services d'un salon tendance: coupe pour hommes, femmes et enfants, brushing, coloration, balayage, lissage... et coiffures sur-mesure pour les mariages.

Nous lui souhaitons la bienvenue et lui adressons tous nos vœux de réussite dans ce nouveau projet professionnel.



8 place de l'Église - 22200 Le Merzer - **02.96.44.72.72** Avec ou sans rendez-vous (possibilité de prendre rendez-vous par téléphone ou sur www.planity.com/latelier-de-louna-22200-le-merzer)

Horaires :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h00 à 18h30 Samedi : de 8h30à 17h00























